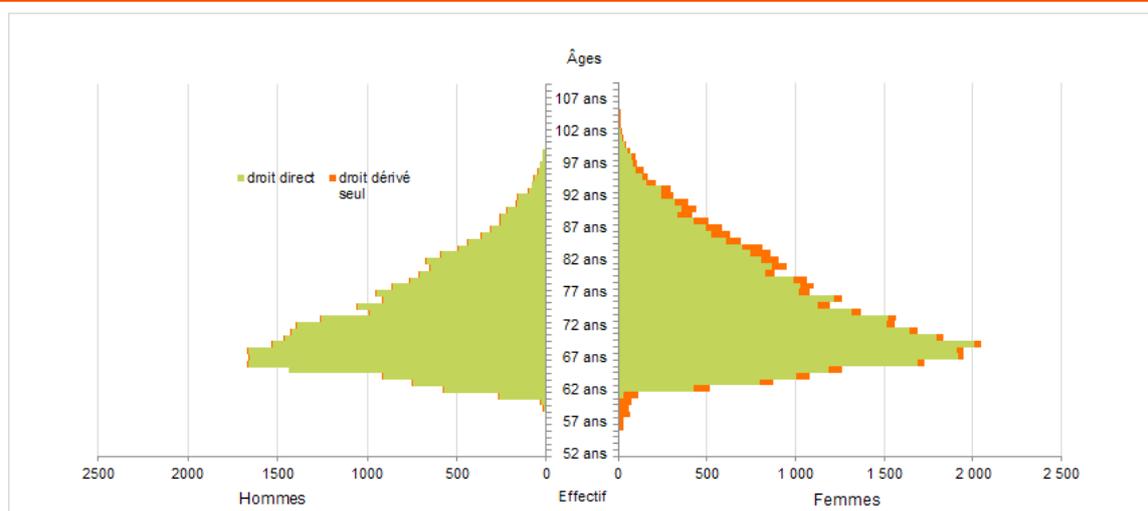


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	1 600	2 228	3 828
Droits directs (retraites personnelles)	1 535	1 901	3 436
Droits dérivés (retraites de réversion)	65	327	392
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	217	232	449
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	26	26	52
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	64,6 ans	64,1 ans	64,3 ans
Droits dérivés	77,4 ans	71,6 ans	72,5 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	36,9%	33,5%	35,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	27 247	35 109	62 356
Retraités percevant un droit direct seul	26 432	26 940	53 372
Retraités percevant un droit dérivé seul	106	2 783	2 889
Retraités percevant les deux à la fois	709	5 386	6 095
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	21,5%	22,5%	22,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	316	201	517
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	74,6 ans	75,1 ans	74,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	647 €	642 €	644 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 097 €	1 008 €	1 046 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	43,8%	57,1%	51,0%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

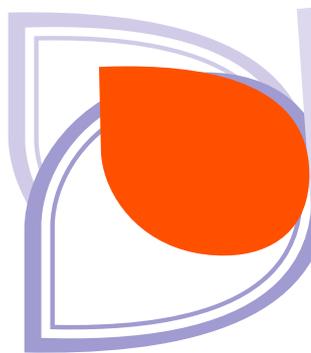
² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

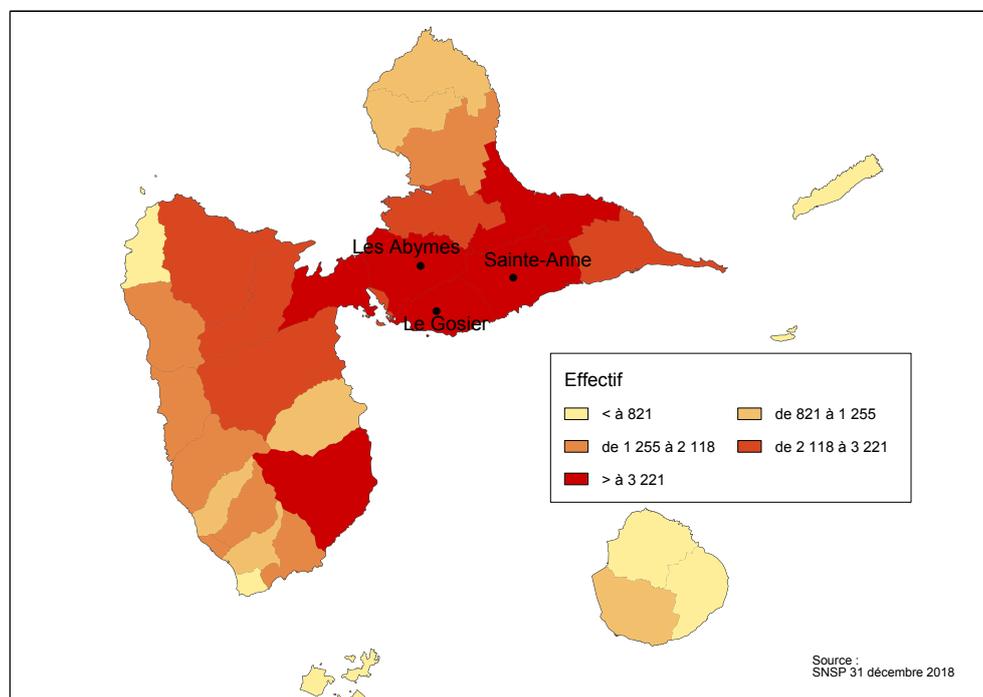
⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Abymes (Les)			
Nombre total de retraités	3 319	4 657	7 976
Retraités percevant un droit direct seul	3 202	3 531	6 733
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	354	373
Retraités percevant les deux à la fois	98	772	870
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	24,3%	23,7%	24,0%
Gosier (Le)			
Nombre total de retraités	1 949	2 384	4 333
Retraités percevant un droit direct seul	1 899	1 904	3 803
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	163	168
Retraités percevant les deux à la fois	45	317	362
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	20,3%	20,6%	20,4%
Sainte-Anne			
Nombre total de retraités	1 646	2 044	3 690
Retraités percevant un droit direct seul	1 599	1 576	3 175
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	169	176
Retraités percevant les deux à la fois	40	299	339
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	19,6%	18,2%	18,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.